

Actualité > Grand Sud > Haute-Garonne > Clermont-le-Fort

Publié le 28/07/2016 à 03:49, Mis à jour le 28/07/2016 à 08:47

Dispositif d'été : surveillance des ramiers en place

Sécurité



Delphine et Dhalia, deux des écogardes, autour de Gaël Evrard de la police rurale à l'entrée du ramier de la Riverotte à CLermont-le-Fort./ Photo DDM, G. B.

La Réserve naturelle régionale (RNR) est très prisée des habitants des communes riveraines et des Toulousains pendant la saison estivale, que ce soit pour un pique-nique avec les amis, une balade en famille, de la photographie ou pour la nature. Elle offre de nombreuses richesses qu'il faut préserver et entretenir.

Cinq écovolontaires assurent leur mission d'écogardes dans la Réserve pour 6 mois. Delphine, Ghalia et Jonathan sous la responsabilité de Nature Midi-Pyrénées, gestionnaire de la RNR, et 2 autres début août avec le Sicoval.

A l'exception de Ghalia volontaire, ces jeunes (16 à 25 ans) sont en service civique. Le métier d'écogarde fait rêver, et leur motivation est très forte, leur permettant d'acquérir un peu plus d'expérience avant un CDI.

Ils viennent en renfort du garde champêtre et patrouillent afin de garantir la sécurité des usagers, le respect du règlement de la Réserve et la tranquillité de la faune et la flore.

Des infractions sont régulièrement constatées, mettant en danger les contrevenants et autres visiteurs et dérangeant l'équilibre écologique déjà fragilisé par l'afflux de personnes sur une courte période.

On constate, baignades dans des zones interdites qui entraînent une dizaine d'incidents par an, feux de camp et départs d'incendies chaque été, et les intrusions de véhicules ou le stationnement sur des zones d'accès pompiers ou les aires de retournement, infractions entraînant de nombreux procès-verbaux mais surtout gênant en cas d'incidents nécessitant l'arrivée des secours !

On peut aussi citer les déchets abandonnés à leur triste sort et surtout à celui de la faune locale (plastiques, mégots en grande quantité, ...).

D'année en année, le comportement des usagers s'améliore, ils sont de plus en plus respectueux de leur territoire et de leur sécurité.

A noter que le règlement de la RNR interdit la baignade dans l'Ariège et la Garonne dans tout le périmètre de la réserve. De ce fait aucun contrôle de la qualité de l'eau n'est obligatoire. Il est cependant peu recommandé de se tremper dans la rivière probablement polluée si l'on observe que les algues ont proliféré ces dernières années, mais surtout que les poissons ont quasiment disparus.

G. B.